

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2008
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-4-5
Séance du vendredi 4 juillet 2008

PARTENARIAT DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPEES EN SITUATION DE PRECARITE POUR LES ANNEES 2008 ET 2009 ASSOCIATION ALSA

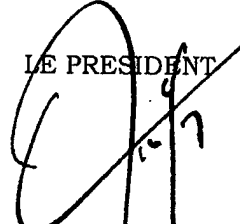
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relatives aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention annuelle de 37 500 € à l'Association ALSA pour les exercices 2008 et 2009 au titre du partenariat dans le cadre de l'accompagnement à la vie sociale des personnes handicapées en situation de précarité pour les années 2008 et 2009, sous réserve de l'inscription des crédits budgétaires correspondants
- Précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 182, chapitre 65, nature 6574, fonction 58 du budget départemental.
- Autorise le Président à signer la convention de financement entre le Département et l'Association ALSA jointe au rapport.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER